

## Prévention et Gestion de proximité des biodéchets

CATEGORIE : C

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Services à la personne et à la collectivité**
  - **Espaces naturels et espaces verts**
  - **Agriculture et Pêche, Espaces naturels et Espaces verts, Soins aux animaux**

Cette certification concerne tous les acteurs d'une filière en plein essor, notamment la gestion de proximité des biodéchets.

A l'heure actuelle, ces acteurs sont les agents de collectivités à compétence déchets, devant connaître, pratiquer et superviser les actions de compostage partagé, gestion intégrée des déchets verts, accompagnement du compostage domestique et professionnel sur leur territoire.

Ce sont également, souvent en lien avec les précédents, les salariés de structures de l'économie sociale et solidaire et les entrepreneurs développant ces mêmes pratiques, les dirigeants et salariés de petites ou moyennes exploitations agricoles, d'entreprises paysagistes, jardineries...

Code(s) NAF : **71.12A**, **38.22Z**

Code(s) NSF : **210**, **341**

Code(s) ROME : **A1301**, **K2306**, **K2302**

Formacode : **12593**

Date de création de la certification : **01/09/2013**

Mots clés : **PREVENTION**, **PROXIMITÉ**, **COMPOSTAGE**, **BIODÉCHETS**

### Identification

Identifiant : **4238**

Version du : **19/12/2018**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **N/A**

Non formalisé :

- [Programme national de prévention des déchets 2014-2020. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie \(p.56-60\)](#)
- [Référentiels d'activités, de compétences et de formation progressivement construits à partir de septembre 2010 et diffusés en septembre 2013](#)
- [Référentiels rénovés et simplifiés, complétés par des outils de communication à destination notamment des collectivités, finalisés et diffusés en octobre 2015](#)

### Descriptif

#### *Objectifs de l'habilitation/certification*

La certification permet de s'assurer de la capacité du titulaire à :

mettre en œuvre des opérations de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur un territoire, apporter aux décideurs des conseils techniques pour mettre en place et maintenir des installations, assurer un suivi des résultats et une évaluation des opérations, animer, conseiller et accompagner la dynamique de réseau auprès des relais de terrain.

*Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- Aucun.

## Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification complète « Prévention et Gestion de proximité des biodéchets » est constituée des 12 compétences suivantes :

- C1 - Analyser une problématique biodéchets dans un contexte précis (pratiques et besoins des acteurs concernés, enjeux, solutions disponibles et conditions de mise en place, freins et leviers).
  - C2- Mobiliser des méthodes d'enquête et de caractérisation des biodéchets.
  - C3- Mener une consultation et des visites auprès des usagers et autres acteurs concernés par une opération de prévention - gestion de proximité des biodéchets.
  - C4 - Maîtriser les étapes clés d'une opération de prévention-gestion de proximité des biodéchets.
  - C5 - Définir les solutions techniques et matérielles les plus adaptées, assurer la fourniture et l'installation des équipements ainsi que les bonnes conditions de leur mise en route pour le bon déroulement d'une opération de prévention - gestion de proximité des biodéchets.
  - C6 - Accompagner et conseiller les usagers dans le démarrage, la prise en main et l'utilisation des différents équipements de gestion de proximité des biodéchets.
  - C7 - Collecter ou superviser la collecte des données de suivi et d'évaluation d'une opération de prévention-gestion de proximité des biodéchets, analyser et restituer les résultats sous forme de diagnostic ou bilan.
  - C8 - Mobiliser des relais de terrain et connaître leurs conditions d'intervention dans le cadre d'opérations de prévention-gestion de proximité des biodéchets.
  - C9 - Apprécier les besoins de montée en compétences des relais de terrain et organiser leur formation vis-à-vis de la prévention-gestion de proximité des biodéchets.
  - C10 - Animer un réseau d'acteurs de la prévention-gestion de proximité des biodéchets.
  - C11 - Sensibiliser le grand public et transmettre les connaissances et solutions liées à la prévention et à la gestion de proximité des biodéchets,
  - C12 - Animer des démonstrations et travaux pratiques de prévention-gestion de proximité des biodéchets auprès de différents publics (ménages, producteurs non ménagers de biodéchets, scolaires, autres usagers).
- Les compétences C6, C11 et C12 constituent une composante de la certification pouvant faire l'objet d'une certification partielle.

## Modalités générales

Cette certification sanctionne un parcours de formation composé de 7 unités de formation, déclinées en 22 modules de formation, pour une durée minimale totale de 11,5 journées de formation :

- Unité de formation GC1 : Exercer la fonction de Guide-Composteur : les fondamentaux (2 jours).
- Unité de formation GC2 : Exercer la fonction de Guide-Composteur : les spécialisations (2,5 jours).
- Unité de formation MC1 : spécificités techniques pour le maître composteur (2 jours).
- Unité de formation MC2 : mettre en place et animer des opérations de prévention et de gestion de proximité des biodéchets (2 jours).
- Unité de formation MC3 : informer les différents publics (1 jour).
- Unité de formation MC4 : mobiliser et accompagner les relais de terrain (1 jour).

## Public visé par la certification

- Salarié d'une collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement de déchets
- Salarié d'une structure relais (association, société commerciale)
- Consultant spécialisé dans le domaine
- Personne en reconversion professionnelle dans le domaine

Unité de formation MC5 : conduire et évaluer un projet de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur un territoire (1 jour).

La formation est organisée en discontinu, avec idéalement, entre chaque regroupement, des activités de mise en pratique en situation réelle, selon une logique d'alternance.

Le référentiel de formation, activités et compétences est consultable à partir du lien suivant :

[https://formations.ademe.fr/data/news1038/r-f-rentiel\\_acteurs\\_.pdf](https://formations.ademe.fr/data/news1038/r-f-rentiel_acteurs_.pdf)

Ce référentiel décline quatre fonctions utiles à une gestion efficace et de proximité des biodéchets : maître-composteur, guide-composteur, référent de site, chargé de mission déchets. La présente certification porte sur l'exercice des deux premières fonctions, la première englobant la seconde.

## *Liens avec le développement durable*

niveau 3 : certifications et métiers dédiés au développement durable

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### *Pour l'individu*

La Certification « Prévention et Gestion de proximité des biodéchets » permet à son détenteur d'être employé ou missionné par son employeur (collectivité territoriale ou employeur privé) pour accompagner des projets de gestion de proximité des déchets alimentaires et des déchets verts.

Elle rend possible une approche professionnelle de cette mission, en l'étayant notamment par des fondements théoriques et des retours d'expérience.

Elle permet également au détenteur de la certification d'agir sur l'accompagnement au changement du grand public vis-à-vis de la transition énergétique et de la réduction des déchets.

### *Pour l'entité utilisatrice*

Pour les entités utilisatrices, cette certification permet de contribuer à la satisfaction des exigences légales de tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et d'accompagner les habitants et entreprises de leur territoire au changement en profondeur vers la prévention et réduction des déchets.

Outre la transmission de solutions techniques, cette certification comporte en effet une part importante de compétences liées à l'éducation à l'environnement, la transmission auprès de différents publics (citoyens, élus, techniciens...) et l'animation de réseaux de relais de terrain.

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Aucun.

### *Compétences évaluées*

L'ensemble des compétences constitutives de la certification sont évaluées.

### *Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Néant

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** oui

Étendue de la certification partielle :

### Centre(s) de passage/certification

- OrgaNeo à Neuville-sur-Oise (95)  
<https://www.organeo.com/>
- Centre de formation Au Ras Du Sol à Vélines (24)  
: [www.aurasdusol.org](http://www.aurasdusol.org)
- Trièves Compostage et Environnement à Mens (38)
- Pierre Feltz Formation Conseil à Flat (63)

Une validation des compétences C6, C11 et C12 permet d'obtenir une attestation de compétences à l'exercice des fonctions de guide-composteur.

Cette certification partielle sanctionne un parcours de formation actuellement composé de 2 unités de formation, déclinées en 8 modules de formation - 3 obligatoires et 5 optionnels (validation impérative d'au moins 1 module optionnel), pour une durée totale minimale de 3 journées de formation :

Unité de formation GC1 : Exercer la fonction de Guide-Composteur : les fondamentaux.

Unité de formation GC2 : Exercer la fonction de Guide-Composteur : les spécialisations.

Les compétences sont évaluées en fin de formation par des évaluations sommatives réalisées à l'issue des différents modules.

Durée de validité des composantes acquises :

Les composantes acquises le sont définitivement.

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

Néant

Matérialisation officielle de la certification :

La certification est matérialisée par un certificat de compétences à la Prévention et Gestion de proximité des biodéchets, remis à l'intéressé

■ Compostage Eco-citoyen (Christian Nanchen) à Mens (38)

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Depuis la mise en place du référentiel (Septembre 2013), 269 personnes ont été reçues lors de leur passage à l'examen de certification dont :

- 51 entre septembre 2013 et décembre 2014 (lancement du dispositif).
- 42 en 2015.
- 40 en 2016.
- 120 en 2017.
- 16 début 2018.

### *Autres sources d'information*

<http://optigede.ademe.fr/formations-gprox-biodechets>